

04 JAN. 2024

Schoelcher, le

DÉCISION N° 2024-001

Le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Vu l'arrêté préfectoral R02-2023-09-26-00002 du 26 septembre 2023 portant désignation des membres du jury de l'examen d'attestation de capacité de Martinique et établissant le centre d'examen du ressort du jury de Martinique pour l'année 2023,

Vu le procès-verbal de délibération du jury de Martinique en date du 18 décembre 2023

DÉCIDE

Article 1 :

La liste des candidats admis à l'examen d'attestation de capacité pour l'année 2023 s'établit comme suit :

Option transport de marchandises :

N° 972-2023-M 015 Madame Leslie Bertille LALANDE

Option transport de voyageurs DOM et Mayotte :

NÉANT

Option commission de transport :

NÉANT

Article 2 :

Le Chef du Service Transports, Mobilité, Sécurité, est chargé de la diffusion de la présente décision.

La Directrice Adjointe de l'Environnement
de l'Aménagement et du logement



Véronique LAGRANGE